



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2024 à 18H30  
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL**

**Présidente de séance** : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

**Membres présents** : SUTTER Dominique, FURLAN Rose, TARAL Jean-Claude, RHIM Jean-Paul, SONDAG Valérie, IGLESIA Evelyne, VIGNET Guy, PHAM-DINH Alain, CHRISTMANN Hélène, GOUILLAUD Serge, CHENEL Isabelle (arrivée à 18h35)

**Absents excusés** : VIGNERON Francine, LAUBERTEAUX Thierry (procuration à Isabelle Chenel), LASSALAS Hervé (procuration à Serge Gouillaud)

**Présence** : 12/15, le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

**1 Vote des taux des taxes communales 2024**

La commission des finances s'est réunie le 26/03. Elle relève que des dépenses en fonctionnement et en investissement non prévues doivent être assumées :

- Ouverture d'une classe à l'école maternelle. Cela implique de louer des structures modulaires et/ou de mettre en place des structures modulaires. Il faudra également acheter du matériel pour équiper cette classe.
- Déplacement de la bibliothèque, pour accueillir les enfants à la cantine au centre socioculturel au lieu de la salle polyvalente, ce qui impliquera des travaux. Ces points doivent être pris en compte dans l'élaboration du budget.

Après analyse des différents scénarii, la commission émet un avis favorable pour appliquer une augmentation des taux des taxes communales de 2 %.

Ainsi, pour la taxe foncière du bâti, le taux de référence passera de 25,18 % à 25,68 % (moins d'un point), pour le non bâti de 50,02 % à 51,02 % et pour la taxe d'habitation (résidences secondaires) de 11,76 % à 12 %.

Le Maire propose donc au conseil municipal une augmentation de 2 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette augmentation des taxes.

**2 Examen et vote du budget primitif 2024**

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes. Le budget en fonctionnement s'élève à 1 085 494 € et en investissement à 637 784,37 €.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 085 494,00	1 085 494,00
INVESTISSEMENT	504 923,45	588 392,37
RESTES A REALISER 2023	16 776,00	49 392,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	116 084,92	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	637 784,37	637 784,37
TOTAL DU BUDGET	1 723 278,37	1 723 278,37

## Dépenses fonctionnement :

OBJET	REALISE 2023	BUDGET 2024
11 – Charges à caractère général	249 587,61 €	332 359 ,00 €
12 – Charges personnel	394 594,68 €	466 870,00 €
14 – Atténuation de produits	3 089,00 €	3 500 €
65 – Autres charges de gestion courante	81 350,89 €	118 200,00 €
66 – Charges financières	29 138,98 €	35 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	425,00 €	0 €
23 – Virement section investissement		86 000 €
Opération d'ordre et valeur cédée	25 729,00 €	43 565,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>783 915,16 €</b>	<b>1 085 494,00 €</b>

### Les écarts par rapport aux dépenses 2023 :

- Chap 11 : fournitures scolaires pour la classe supplémentaire, peinture façade du 35 rue de Metz, peinture des candélabres, automate pour l'éclairage LED, changement carte ascenseur centre socioculturel, périscolaire des Foyers Ruraux (poste conséquent)
- Chap 12 : provision en cas de retour des personnes en arrêt maladie. Augmentation du point d'indice.
- Chap 65 : facture des dérogations sur Metz sur 2 ans, règlement arriéré de l'ALP

### Dans les recettes d'investissement :

- Report de l'excédent budgétaire 2023 de 281 657,37 €
- Report du fonctionnement de 86 000 € (recettes prévues – dépenses prévues)
- Taxes d'aménagement : estimation en baisse de 50%

### Les projets en investissements :

- Achat parcelle 1 001,00 €
- Etude parking perméable 15 000,00 €
- Panneaux sentiers 1 000,00 €
- City stade 12 000,00 €
- Serrure écoles et ateliers 2 820,00 €
- Isolation sous-sol appart école 6 500,00 €
- Classe supplémentaire 56 392,45 €
- Aménagement mairie pour bibliothèque 20 000,00 €
- Sol bureaux 1er étage mairie 7 600,00 €
- Toiture église 4 000,00 €
- Remise en état d'une voie 46 500,00 €
- Enfouissement réseaux secs rue de Briey 25 000,00 €
- Signalétique 3 000,00 €
- Eclairage public en LED 118 000,00 €
- Tronçonneuse et taille haie 1 956,00 €
- Bacs à sel et panneaux sentiers 4 400,00 €
- Outillage 1 500,00 €
- Lave-vaisselle socio culturel 2 100,00 €
- 35 rue de Metz -remplacement radiateurs 20 000,00 €
- Bibliothèque : ordinateur + imprimante 1 500,00 €
- Ecole maternelle - Mobilier + vidéoprojecteur 11 000,00 €
- Jeux parc du Moulin 6 300,00 €
- Titre de participation à la SAREM 1 500 €

Pour information, le référentiel M57 offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires : possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

La commission des finances réunie le 26/03/2024 a donné un avis favorable à ce budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 et délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

### **3 Demande de fonds de concours métropolitain**

La commune avait déposé une demande de subvention auprès de la DETR pour le passage en LED de l'éclairage public. La demande a été basculée sur le Fonds Vert pour une aide à hauteur de 20 %.

Ces travaux peuvent bénéficier également de l'aide financière de l'Eurométropole de Metz par l'attribution d'un fonds de concours Vert, enveloppe d'un montant de 80 000 € pour le reste du mandat.

Le plan de financement sera le suivant :

Dépense :

- Article 21538 : Autres réseaux 113 676 € TTC

Recettes :

- Article 1321 : Etats (Fonds Vert) 18 946 €
- Article 1326 : Fonds de concours Métropole 38 041 € (50 % du montant HT)
- Article 10222 – FCTVA (16,404 %) 18 647 €
- Fonds propres 38 042 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces financements et autorise le Maire à signer tout document y afférant.

### **4 Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides**

L'Eurométropole de Metz souhaite installer une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking de l'école. La convention rédigée par l'Eurométropole de Metz, pour une durée de 15 ans, détaille les modalités de mise à disposition de l'emprise foncière destinée à aménager deux places de stationnement pour l'accueil de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention présentée.

### **5 Divers : attribution de subventions**

Ayant reçu les CERFA (devenus obligatoires) des différentes associations, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

- Accueil et Loisirs Plesnois : 15 177,66 €
- Foyer des Jeunes : 2 927 €
- Amicale du personnel Communal : 2 400 €
- Sapeurs-pompiers de la Moselle : 775 €
- Les Arts 57 : 455 €
- USEP : 285 €
- Union des Anciens Combattants : 220 €
- Les pattes Gauches : 200 €
- Les p'tits Saulniots : 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde pour 2024 ces subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H30

A Saulny, le 11 avril 2024

Le Maire,



Nathalie SPORMEIEUR

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : [saulny.com](http://saulny.com)